

### **3EH**

Société par actions simplifiée au capital de 41.500 €  
Siège social : 7 rue du Moulin – 54610 MAILLY-SUR-SEILLE  
934 754 540 RCS NANCY  
(la « **Société** »)

#### **ACTE SOUS SEING PRIVE PORTANT DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES DU 31 DECEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,  
Le trente-et-un Décembre,

Les soussignés :

- **Monsieur Clément HERREYE**, né le 20 février 1983 à MONT SAINT MARTIN (54), de nationalité française, demeurant à ORNY (57420), 34 rue Principale,
- **Monsieur Laurent LAVALLEE**, né le 23 Février 1970 à JOINVILLE (52), de nationalité française, demeurant à METZ (57000), 2 bis rue Winston Churchill,
- **Monsieur David MOHAR**, né 17 Décembre 1969 à SAINT-MIHIEL (55), de nationalité française, demeurant à MAILLY-SUR-SEILLE (54610), 7 rue du Moulin,
- **Madame Caroline SUBSTELNY** née le 16 Octobre 1977 à SEDAN, de nationalité française, demeurant à METZ (57000), 2 bis rue Winston Churchill,

**agissant** en qualité d'associés détenant ensemble l'intégralité du capital et des droits de vote de la Société (« **les Associés** ») ; statuant sur l'ordre du jour suivant :

#### **APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES DOCUMENTS SUIVANTS :**

- le rapport du Président,
- le rapport de la Société « NORD EST AUDIT », Commissaire aux Apports,
- le contrat d'apports conclu avec Monsieur Clément HERREYE, Monsieur David MOHAR, Monsieur Laurent LAVALLEE pour les titres de la Société 3ED,
- les statuts actuels de la Société,
- le projet des statuts de la Société modifiés suite à l'augmentation du capital social,
- le projet des décisions soumis aux Associés.

#### **ONT PRIS LES DECISIONS CI-APRES SUR L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :**

- Approbation des conditions dans lesquelles les décisions qui suivent sont prises,
- Approbation des apports de titres réalisés par Monsieur Clément HERREYE, Monsieur Laurent LAVALLEE, Monsieur David MOHAR et de leur évaluation,
- Constatation de la réalisation définitive des Apports et de l'augmentation de capital social,
- Modification corrélative des articles 6 et 7 des statuts,
- Pouvoir pour les formalités.

Paraphe Paraphe DS Paraphe  


## **EXPOSE**

Messieurs Clément HERREYE, Laurent LAVALLEE et David MOHAR ont décidé de faire apport à notre Société de 1.882 actions qu'ils détiennent en pleine propriété dans la 3ED.

Le Président rappelle que le rapport du Commissaire aux Apports a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de NANCY au moins huit jours avant la date des présentes décisions unanimes et tenu au siège social à la disposition des associés dans le même délai.

Il est précisé que conformément aux articles L.225-10 alinéa 2 sur renvoi de l'article L.225-147 alinéa 2 sur renvoi de l'article L.227-1 alinéa 3 du Code de commerce qu'en cas d'apport en nature par un associé, celui-ci ne peut pas participer au vote concernant l'approbation de cet apport en nature.

### **PREMIERE DECISION**

*(Approbation des conditions dans lesquelles les décisions qui suivent sont prises)*

Les Associés, connaissance prise des statuts et conformément à ces derniers :

- **décident** d'approuver expressément, irrévocablement et sans réserve les conditions dans lesquelles les présentes décisions sont prises (par acte sous seing privé, sans convocation préalable ou autre formalité) ;
- **renoncent** de façon ferme et irrévocable à se prévaloir de toute nullité pouvant découler du mode de consultation utilisé, de l'absence de convocation préalable ou de mise à disposition de tous documents requis par la Loi : et
- **déclarent et reconnaissent** sans aucune réserve qu'ils ont été mis en mesure d'exercer leur droit de communication que la loi leur réserve sur les documents qui sont soumis à leur examen et qu'ils ont reçu toutes les informations en vue de délibérer sur les décisions portées à l'ordre du jour des présentes.

***Cette décision est adoptée à l'unanimité des associés.***

### **DEUXIEME DECISION**

*(Approbation des apports de titres réalisés par Monsieur Clément HERREYE, Monsieur Laurent LAVALLEE, Monsieur David MOHAR et de leur évaluation)*

Les Associés, sous la condition suspensive de l'adoption de la deuxième décision, connaissance prise :

- Du rapport du Président,
- Du contrat d'apports en date du 23 Décembre 2024 portant sur les actions de la société 3ED,

**approuvent**, dans toutes ses dispositions le contrat d'Apports des Actions apportées ;

**arrêtent** la valeur unitaire d'une (1) Action Apportée de la société 3ED à trois cent quarante-huit Euros et quatre-vingts centimes (348,80 €).

**constatent** que les Actions Apportées et la valeur globale des apports sont réparties entre les Apporteurs comme suit :

| APPORTEURS                | ACTIONS ORDINAIRES | Valeur d'Apports    |
|---------------------------|--------------------|---------------------|
| Monsieur Clément HERREYE  | 394                | 137.427,20 €        |
| Monsieur Laurent LAVALLEE | 744                | 259.507,20 €        |
| Monsieur David MOHAR      | 744                | 259.507,20 €        |
| <b>TOTAL</b>              | <b>1.882</b>       | <b>656.441,60 €</b> |

Soit une valeur globale des apports de six cent cinquante-six mille quatre-cent quarante-et-un Euros et soixante centimes (656.441,60 €).

**Prennent acte** de ce que le Rapport du Commissaire aux Apports a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce compétent le 23 Décembre 2024.

***Cette décision est adoptée à l'unanimité, Monsieur Clément HERREYE, Monsieur Laurent LAVALLEE et Monsieur David MOHAR associés concernés n'ayant pas pris part au vote, ni comme associé, ni comme mandataire.***

### **TROISIEME DECISION**

*(Constatation de la réalisation définitive de l'Apport et de l'augmentation de capital social)*

Les Associés, connaissance prise :

- Du rapport du Président,
- Du contrat d'apports en date du 23 Décembre 2024 portant sur les actions de la société 3ED,
- Du rapport du Commissaire aux apports,

**décident**, à titre de rémunération des Apports approuvés à la précédente décision, d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de **six cent cinquante-six mille quatre-cent quarante-et-un** Euros (656.441 €), pour le porter de quarante-et-un mille cinq cents Euros (41.500 €) à six cent quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent quarante-et-un Euros (697.941 €), par l'émission de six cent cinquante-six mille quatre-cent quarante-et-une (656.441) Actions nouvelles d'une valeur nominale d'un Euro (1 €) chacune, émises au pair.

**Décident** que ces Actions nouvelles seront créées en jouissance de ce jour et soumises à compter de ce jour à toutes les stipulations des statuts et aux décisions sociales et entièrement assimilées aux Actions anciennes à compter de ce jour.

***Cette décision est adoptée à l'unanimité, Monsieur Clément HERREYE, Monsieur Laurent LAVALLEE et Monsieur David MOHAR associés concernés n'ayant pas pris part au vote, ni comme associé, ni comme mandataire.***

### **QUATRIEME DECISION**

*(Constatation de la réalisation définitive de l'Apport et de l'augmentation de capital social)*

Les Associés, en conséquence de l'adoption des précédentes décisions,

**prennent acte** que les Apports, leur évaluation et leur rémunération ont été approuvés,

**constatent** que les Apports et l'augmentation de capital en résultant sont définitivement réalisés à compter de ce jour.

***Cette décision est adoptée à l'unanimité des associés.***

### **CINQUIEME DECISION**

*(Modification corrélative des articles 6 et 7 des statuts)*

Les Associés, comme conséquence des décisions qui précèdent,

**décident** de modifier l'article 6 des statuts comme suit :

#### **« ARTICLE 6 - APPORTS**

L'alinéa suivant est ajouté :

*Aux termes de décisions unanimes en date du 31 Décembre 2024, la collectivité des associés a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 656.441 € pour le porter de 41.500 € à 697.941 € et ce, par voie d'apports de 1.882 actions de la Société « 3ED » société par actions simplifiée au capital de 33.070 €, ayant son siège social à MAILLY-SUR-SEILLE (54610), 7 rue du Moulin, identifiée sous le numéro 801 343 351 RCS NANCY, ces apports ont été évalués à la somme globale de 656.441,60 €.*

*En contrepartie de ces apports, il a été attribué à :*

- *Monsieur Clément HERREYE 137.427 actions de 1 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées,*
- *Monsieur Laurent LAVALLEE 259.507 actions de 1 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées,*
- *Monsieur David MOHAR 259.507 actions de 1 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées. »*

#### **« ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL**

*Le capital social est fixé à la somme SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE NEUF CENT QUARANTE-ET-UN EUROS (697.941 €).*

*Il est divisé en SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE NEUF CENT QUARANTE-ET-UNE (697.941) actions, d'UN Euro (1 €) de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie, entièrement libérées. »*

***Cette décision est adoptée à l'unanimité des associés.***

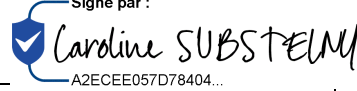
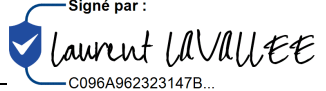
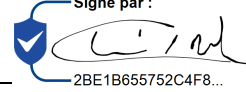
**SIXIEME DECISION**  
*(Pouvoir pour les formalités)*

Les Associés **donnent** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises par loi et les règlements en vigueur.

***Cette décision est adoptée à l'unanimité des associés.***

\* \* \*

De tout ce que dessus, il a été dressé les présentes décisions qui, après lecture, ont été signées par les Associés en date du 31 Décembre 2024 dans le cadre du processus de signature électronique conformément aux articles 1366 et 1367 du Code Civil, certifié par l'Autorité de certification « DocuSign ». Les Associés reconnaissent à cette signature électronique la même valeur qu'à leurs signatures manuscrites.

| IDENTITE                  | SIGNATURE                                                                                                                                        |
|---------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Monsieur Clément HERREYE  | <br>DocuSigned by:<br>Clément HERREYE<br>5AAD786361FD49F... |
| Madame Caroline SUBSTELNY | <br>Signé par :<br>Caroline SUBSTELNY<br>A2ECEE057D78404... |
| Monsieur Laurent LAVALLEE | <br>Signé par :<br>Laurent LAVALLEE<br>C096A962323147B...   |
| Monsieur David MOHAR      | <br>Signé par :<br>David MOHAR<br>2BE1B655752C4F8...        |